

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 MARS 2016 A 20 HEURES

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

Présents :

Messieurs et Mesdames : **Benoît GOEPFERT** , **Danielle BUHLER** , **Fabienne BAMOND** (à partir du point 1.d), **Jean WEISENHORN**, **Jean KLEIBER**, **Pierre Paul KIENTZ**, **Bertrand MARCONNET**, **Renée SIMON**, **Francis BOCHENEK**, **Christian SCHIRLIN** , **Régine DOLLE**, **Véronique GEHIN**, **Benoît WOLF**, **Anne SEITHER**, **Pierre LEHE**, **Christine BERNARD**, **Anne-Catherine SCHOENIG**, **Emilie ERISMANN**, **Myriam TOLLINI/SUTTER**, **Carine TSCHIEMBER**, **Pierre GANSER**

Absente excusée et a donné procuration : Madame **Fabienne BAMOND** à Monsieur Jean WEISENHORN

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

---oOo---

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue au public et à Monsieur Nicolas LEHR, journaliste aux Dernières Nouvelles d'Alsace.

Avant de commencer la séance, le maire rend hommage à Monsieur Bernard GANSER, décédé depuis la dernière séance et demande une minute de silence.

« Bernard GANSER est élu conseiller municipal en 1995. Il devient la même année président de l'Association Municipale des Sociétés Locales jusqu'en 2014. A ce titre, il instaure la cérémonie de récompenses aux membres méritants et organise chaque année la fête tricolore devenue fête de l'été. Plus récemment, c'est lui qui fédère diverses associations afin de pérenniser la fête des rues du jeudi de l'Ascension.

Dès 2001, il est élu conseiller de la communauté de communes du secteur d'Illfurth.

En 2008, il est élu adjoint au maire en charge de la vie associative et de la gestion des salles communales. Il relance le forum des associations tous les deux ans et a le souci constant de l'amélioration des équipements communaux, nouveau sol de la salle polyvalente, poursuite de la rénovation de la maison des œuvres.

En 2014, il est à nouveau élu adjoint au maire, chargé, cette fois-ci du cadre de vie et des travaux. Il s'occupe du suivi des chantiers, du contact avec les entreprises, des demandes de devis, de la location des salles, il travaille en étroite collaboration avec Alexandra ZUMBIEHL, la responsable des services techniques et ce malgré la maladie qui commence à la ronger. Il est également chargé de l'encadrement des agents communaux, dans ce domaine, il a su être à leur écoute et a soutenu leurs prises d'initiatives. Il a aussi représenté la commune au sein du SIGFRA, syndicat intercommunal de gestion des forêts et au sein du conseil consultatif communal des pompiers.

Son départ est une immense perte pour la commune.

Je tiens aujourd'hui, en cette première séance du conseil municipal sans lui, à lui rendre hommage et à le remercier pour son engagement et pour tout ce qu'il a réalisé, au service de la commune, des associations et des Illfurthois.

Je veux aussi avoir, ce soir, une pensée pour sa famille et tout particulièrement pour Fabienne son épouse que je veux assurer de toute notre sympathie. »

---oOo---

Ordre du jour :

- 1) FINANCES
 - a) approbation du compte de gestion 2015
 - b) vote des taxes directes 2016
 - c) vote des subventions de fonctionnement 2016
 - d) approbation du budget général 2016
 - e) approbation du budget annexe commerces 2016
 - f) approbation du budget annexe chaufferie 2016
- 2) CONSEIL MUNICIPAL
 - a) Fixation du nombre d'adjoints
 - b) Elections d'adjoints
 - c) Fixation de l'indemnité d'adjoint
- 3) DIVERS

---oOo---

1) FINANCES

a) Approbation du compte de gestion 2015

Le compte de gestion établi par le comptable du trésor est conforme au compte administratif voté le 8 février 2016.

Délibération : Approbation du compte de gestion 2015

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir approuvé le 08 février 2016, le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le percepteur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Le conseil municipal

Pour **22**

Contre **0**

Abstention **0**

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part

Autorise le maire à le signer

b) VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Le maire rappelle que le budget 2016, proposé ce soir, est un acte politique fort, fortement impacté par le contexte actuel très difficile, à savoir :

- Baisse des dotations de 35 000 € par an depuis 2015
- Augmentation du fonds de péréquation (20 000 € cette année)
- Suppression des subventions départementales. Selon courrier du 15 mars 2016 du département, *la situation financière de notre commune ne permet pas de la considérer comme faisant partie des plus fragiles du département.*

Les dépenses sont très serrées. Il faut augmenter les taux d'imposition. Cette augmentation permettra aussi d'investir pour soutenir les entreprises locales.

La commission des finances a proposé lors de la réunion du 29 février dernier d'augmenter les taux d'imposition de 5 %. Monsieur Jean WEISENHORN rappelle que nos taux sont très bas et que lors de la commission réunie le 14 mars dernier, les membres présents ont validé le principe d'une hausse, à hauteur de 3 %.

Selon Monsieur Jean KLEIBER, il faudrait les augmenter de 40 % pour s'aligner aux taux en vigueur dans les communes aux alentours.

Au vu des précédentes discussions, des baisses de dotation et des projets en cours, le conseil approuve l'augmentation des taux de 5 %.

Délibération : Fixation du montant des contributions locales et du taux d'imposition des quatre taxes pour l'année 2016

Sur proposition de la commission des finances

Après avoir entendu les explications fournies par Messieurs SUTTER et WEISENHORN

Après délibération

Le conseil municipal

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

FIXE les taux des quatre taxes directes locales comme suit :

Taxe d'habitation	13.25 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8.81 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58.78 %
Cotisation foncière des entreprises	18.20 %

ARRETE les dispositions suivantes en matière de taxes directes « produit attendu » des impôts directs :

- Le produit attendu des impôts directs au titre de l'exercice 2016 est arrêté à la somme de 814 958 € (huit cent quatorze mille neuf cent cinquante-huit euros)
- Une recette de 814 900 € est inscrite à l'article 7311 du budget 2016

c) Vote des subventions de fonctionnement 2016

La liste des subventions a été vue en commissions réunies le 14 mars dernier. La liste soumise au vote tient compte des remarques formulées lors de cette réunion. Il est précisé que la commission des finances statuera au fur et à mesure des demandes enregistrées.

Un crédit de 23 000 € a été inscrit à l'article 6574 au budget 2016.
17 615 € ont déjà été attribués, il restera à affecter 5 385 €.

Délibération : Vote des subventions de fonctionnement accordées aux associations et autres personnes de droit privé

Après avoir entendu les explications de Monsieur le maire

Vu le crédit inscrit au budget 2016 de 23 000 € pour les subventions de fonctionnement aux organismes privés

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour **22**

Contre **0**

Abstention **0**

DECIDE d'accorder les subventions pour l'exercice 2016 conformément au tableau à la page 31 du budget 2016, pour un montant total de 17 615 €

PREND acte qu'il reste un montant de 5 385 € à affecter.

d) Approbation du budget principal primitif 2016

Arrivée de Madame Fabienne BAMOND

Le budget de fonctionnement a été vu en commission des finances le 29 février 2016 et l'investissement le 14 mars 2016 en commissions réunies.

Le budget primitif est approuvé par chapitre en fonctionnement et par programme pour l'investissement.

Monsieur Bertrand MARCONNET estime qu'il faudra limiter la souscription d'un emprunt à 250 000 €. Ce montant permettrait de réduire le déficit d'investissement et selon l'avancement des travaux d'investissement, de réaliser le chemin des Vignerons.

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général 495 800.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés 725 400.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 014 – Atténuation de produits 51 100.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues 5 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 205 600.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 66 – Charges financières 130 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 15 600.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 628 500.00 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement 291 066.55 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

DÉPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT 1 919 566.55 €

Section de fonctionnement – Recettes

Chapitre 002 – Excédent de fonctionnement reporté <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	2 366.55 €
Chapitre 013 – Atténuations de charges <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	2 000.00 €
Chapitre 070 – Produits des services <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	97 500.00 €
Chapitre 073 – Impôts et taxes <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	1 146 700.00 €
Chapitre 074 – Dotations, subventions et participations <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	614 500.00 €
Chapitre 075 – Autres produits de gestion courante <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	56 000.00 €
Chapitre 077 – Produits exceptionnels <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	500.00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 919 566.55 €

La section de fonctionnement est approuvée en équilibre à 1 919 566.55 €.

Section d'investissement – Recettes

Compte 1068 – Excédent de fonctionnement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	290 000.00 €
Compte 10222 – FCTVA <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	40 000.00 €
Compte 10226 – Taxe d'aménagement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	20 000.00 €
Chapitre 13 – Subventions d'investissement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	379 000.00 €
Chapitre 16 – Emprunts <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	455 643.96 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	291 066.55 €
Soit un total de recettes d'investissement de	1 475 710.51 €
Section d'investissement – Dépenses	

Chapitre 001 - Déficit d'investissement reporté <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	465 210.51 €
Chapitre 16 - Remboursement d'emprunts <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	333 000.00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	120 000.00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	64 000.00 €
Approbations par opération d'équipement	
Opération 12 – Voirie <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	188 500.00 €
Opération 14 – Bâtiments divers <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	53 000.00 €
Opération 17 – Maison des œuvres <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	2 500.00 €
Opération 32 - Sécurité routière <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	36 000.00 €
Opération 33 – Eclairage public (stade) <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	3 500.00 €
Opération 39 – Bibliothèque municipale <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	200 000.00 €
Opération 40 – Parking de la gare <i>Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.</i>	10 000.00 €
Soit un total de dépenses d'investissement de	1 475 710.51 €

La section d'investissement est votée en équilibre pour un montant de 1 475 710.51 €.

Le budget 2016, voté en équilibre pour un montant de 3 395 277.06 € est approuvé à l'unanimité.

e) Approbation du budget annexe commerce – 2016

Les loyers, location à Carrefour et location de 58 m² au fromager, permettent de financer le remboursement de l'emprunt.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 – Charges à caractère général 5 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 66 – Charges financières 15 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles 13 224.49 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Total des dépenses de fonctionnement 33 224.49 €

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement 9 463.74 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales de fonctionnement 42 688.23 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté 1 688.23 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante 41 000.00 €

Recettes totales de fonctionnement 42 688.23 €

La section de fonctionnement est approuvée en équilibre à 42 688.23 €.

Dépenses d'investissement

Chapitre 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 1 463.74 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés 110 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales d'investissement 111 463.74 €

Recettes d'investissement

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement 9 463.74 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves 102 000.00 €

Recettes totales d'investissement 111 463.74 €

La section d'investissement est approuvée en équilibre à 111 463.74 €

Le budget annexe commerce, voté en équilibre pour 154 151.97 €, est approuvé à l'unanimité.

f) Approbation du budget annexe chaufferie - 2016

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté 7 290.15 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 011 – Charges à caractère général 48 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés 2 000.00 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité.

Dépenses totales de fonctionnement 57 290.15 €

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – Produit des services, du domaine et ventes diverses 57 290.15 €
Ce chapitre est approuvé à l'unanimité

Recettes totales de fonctionnement 57 290.15 €

Le budget annexe Chaufferie, voté en équilibre à 57 290.15 €, est approuvé à l'unanimité.

2) CONSEIL MUNICIPAL

Election d'un adjoint sans élection municipale complémentaire

Le maire expose que, par suite du décès de Monsieur Bernard GANSER qui occupait les fonctions de 4^{ème} adjoint, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Le conseil municipal n'étant pas au complet suite au décès de Monsieur Bernard GANSER, il serait normalement nécessaire, pour procéder à cette élection, d'organiser préalablement des élections municipales complémentaires en vue de pourvoir à son remplacement, à moins que le conseil n'use des dispositions prévues au dernier alinéa de l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire estime qu'il serait opportun d'user de ces dispositions dans la mesure où des élections municipales complémentaires, quel qu'en soit le résultat, ne seraient pas de nature à modifier la composition de la majorité actuelle du conseil, ni par suite, susceptible d'influer sur l'élection du nouvel adjoint.

Il propose, en conséquence, au conseil de décider qu'il sera procédé à l'élection de l'adjoint sans élections complémentaires préalables.

Délibération : Election d'un adjoint sans élection municipale complémentaire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-8

Considérant que l'organisation d'une élection municipale complémentaire apparaît inopportune compte tenu de la quasi-absence d'influence de leur résultat sur l'élection d'un nouvel adjoint

Considérant que le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 22, c'est-à-dire supérieur aux deux tiers de l'effectif légal du conseil qui est de 23 membres

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

DECIDE de procéder à l'élection d'un adjoint en remplacement de Monsieur Bernard GANSER, décédé, sans procéder à l'organisation d'élections préalables pour compléter le conseil

Election du 5^{ème} adjoint

Le maire expose au conseil municipal, que par suite du décès de Monsieur Bernard GANSER, qui occupait les fonctions de quatrième adjoint, ce poste est devenu vacant.

La vacance est venue modifier l'ordre du tableau des adjoints. En effet, selon l'article L2121-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), celui-ci résulte de l'ordre chronologique des élections, c'est-à-dire, de l'ordre des scrutins successifs, par lesquels le conseil municipal vote pour élire les adjoints ; et, entre adjoints élus sur la même liste, les adjoints prennent rang selon l'ordre de présentation sur la liste.

En conséquence, suite au décès de Monsieur GANSER, chacun des adjoints figurant à un rang inférieur est promu au rang directement supérieur. De fait, c'est le poste de 5^{ème} adjoint qui devient vacant.

Il convient donc de procéder, en application de l'article L 2122-10 du CGCT à l'élection du 5^{ème} adjoint.

Le maire invite dès lors le conseil municipal à procéder à l'élection du 5^{ème} adjoint, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages pour les deux premiers tours, au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages en cas de troisième tour.

Monsieur Pierre Paul KIENTZ est candidat.

Vu l'article L 2121-1 du code général des collectivités territoriales
Vu l'article L 2122-10 du code général des collectivités territoriales

Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	22	
Bulletins blancs ou nuls à déduire	1	
Nombre de suffrages exprimés	21	
Monsieur Pierre Paul KIENTZ a obtenu	21	voix.

Monsieur Pierre Paul KIENTZ

Ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été élu au poste de 5^{ème} adjoint.

Le maire a ensuite installé Monsieur Pierre Paul KIENTZ en qualité de 5^{ème} adjoint.

Monsieur Pierre Paul KIENTZ remercie le conseil pour la confiance accordée et précise qu'il n'est pas évident de succéder à Monsieur Bernard GANSER, avec lequel il a travaillé et appris énormément.

Indemnité de fonction du maire et des adjoints suite à l'élection d'un nouvel adjoint

L'article L.2123-17 du code général des collectivités territoriales prévoit que c'est au conseil municipal qu'il appartient de déterminer le montant des indemnités de fonctions des maires et adjoints.

Lors de sa séance du 28 mars 2014, le conseil municipal a décidé que l'indemnité de fonction du maire est fixée à 43 % de l'indice brut de traitement 1015 et que l'indemnité de fonction des adjoints est fixée à 16.50 % de l'indice brut de traitement 1015 en application des articles L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales.

Il convient, lors de l'élection d'un nouvel adjoint, de faire délibérer de nouveau le conseil municipal. En effet, il est de jurisprudence constante qu'une indemnité ne peut être versée que si l'assemblée délibérante en a déterminé les bénéficiaires, ainsi que le montant.

En outre, toute délibération du conseil municipal concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres doit, conformément à l'article L.2123-20 I du code général des collectivités territoriales être accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal, ledit tableau semblant devoir être nominatif. Ce tableau est donc joint en annexe.

Délibération : Indemnité de fonction du maire et des adjoints suite à l'élection d'un nouvel adjoint

Vu l'article L2123-17 du code général des collectivités territoriales

Vu l'article L2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales

Après délibération

Le conseil municipal

Pour 22

Contre 0

Abstention 0

DECIDE d'attribuer à monsieur le maire, les indemnités de fonction prévues par les textes réglementaires, au taux maximal de 43 % de l'indice brut de traitement 1015

DECIDE d'attribuer aux adjoints, les indemnités de fonction prévues par les textes au taux maximal de 16.50 % de la rémunération afférente à l'indice brut de traitement 1015.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
ALLOUEES AU MAIRE
ET AUX ADJOINTS AU MAIRE
AVEC DELEGATION**

Annexé aux délibérations en date du 21 mars 2016

NOM – Prénom – Fonction	Indemnité en % de l'indice 1015
SUTTER Christian, maire	43 %
GOEPFERT Benoît, 1 ^{er} adjoint	16.50 %
BUHLER Danielle, 2 ^{ème} adjoint	16.50 %
BAMOND Fabienne, 3 ^{ème} adjoint	16.50 %
WEISENHORN Jean, 4 ^{ème} adjoint	16.50 %
KIENTZ Pierre Paul, 5 ^{ème} adjoint	16.50 %

Le conseil municipal désigne les délégués aux différents organismes en remplacement de Bernard GANSER.

Syndicat intercommunal pour la gestion forestière de la région d'Altkirch - SIGFRA
Monsieur Jean KLEIBER suppléant est désigné titulaire
Monsieur Pierre Paul KIENTZ, suppléant

Association des communes forestières d'Alsace
Monsieur Pierre Paul KIENTZ est nommé délégué

Centre National d'action social - CNAS
Monsieur Pierre Paul KIENTZ est nommé délégué élu

Comité consultatif des sapeurs-pompiers d'Illfurth
Monsieur Jean KLEIBER

Commission Cadre de Vie
Monsieur Pierre Paul KIENTZ est nommé vice-président

---oOo---

3) DIVERS

Remerciements reçus en mairie, à l'occasion de leur anniversaire de :
Monsieur Georges EGERT
Mesdames Suzanne HERRMANN, Suzanne MATT, Monique SCHNEIDER, Christiane NUNINGER

Commune nouvelle

Les services fiscaux se proposent de faire une étude pour les communes concernées.
Une réunion est prévue à Heidwiller le 30 mars à 19 heures.

Intercommunalité

L'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de fusion de la communauté de communes d'Altkirch, de la communauté de communes Ill et Gersbach, de la communauté de communes du Jura Alsacien, de la communauté de communes de la Région de Dannemarie, de la communauté de communes du secteur d'Illfurth et de la communauté de communes de la vallée de Hundsbach a été reçu en mairie le 15 mars dernier.

La commune a 75 jours pour soumettre ce projet au conseil municipal. Le maire propose de le soumettre le 11 avril prochain.

SUN PUB

Le Sun Pub est fermé depuis le 12 février dernier. Les exploitants viennent de déposer un embryon de dossier. Ils ont obtempéré et une dérogation exceptionnelle d'un mois leurs a été accordée le 17 mars 2016. Si toutes les pièces ne sont pas présentées dans ce délai, la fermeture sera reconduite.

Commission Communication du 15 mars 2016

Le site internet sera opérationnel le 7 juin 2016.

Commission Jeunesse du 17 mars 2016

Elle a décidé la création d'un conseil municipal des jeunes en septembre prochain. Sont concernés les CM1, les CM2, les 6èmes et les 5èmes.

Trombinoscope

Monsieur Pierre LEHE demande que les conseillers soient présents trente minutes avant le début de prochaine séance du conseil afin de réaliser un trombinoscope pour le site communal.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève à la séance à 22 heures.
